

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 20 juillet 2020
COMPTE RENDU**

DATE DE CONVOCATION
13 juillet 2020

L'an deux mil vingt,
le VINGT JUILLET à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de
Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
23 juillet 2020

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, M. Daniel
LANCELEUR M. Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, Mmes
Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15
PRESENTS 14
VOTANTS 15**

Absents excusés :

M. Patrick CHOTARD

Procurations :

M. Patrick CHOTARD donne procuration à M. Pascal LELIEVRE

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

- 1 - Compte rendu du conseil du 22 juin 2020
- 2 - Refacturation aux particuliers des travaux d'élagage pour permettre l'installation de la fibre
- 3 - Election des délégués de la commune au S.M.A.E.P. (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable)
- 4 - Désignation d'un représentant de la commune en charge des relations avec les entreprises sur le territoire de la commune de Solesmes
- 5 - Attribution d'une subvention à l'association La Houlala Compagnie
- 6 - Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 7 - Désignation des représentants à la commission Intercommunale des impôts directs (C.I.I.D.)
- 8 - Affaires diverses
 - Projet de distributeur de pain sur la commune de Solesmes
 - Peinture en trompe l'œil sur le mur du « Bœuf fermier »

1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 22 JUIN 2020 -

Le compte-rendu de la séance du 22 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2 - REFACTURATION AUX PARTICULIERS DES TRAVAUX D'ELAGAGE POUR PERMETTRE
L'INSTALLATION DE LA FIBRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'afin de permettre le passage de la fibre des travaux d'élagage ont été nécessaires. La commune a interrogé les personnes concernées afin de savoir si elles préféreraient charger la commune de ces travaux contre un paiement ou de les réaliser par leurs propres moyens.

La commune a fait réaliser ces travaux par la SARL YVES LELIEVRE pour un montant total de 3 510 € TTC et un total de 1 224 mètres linéaires, soit 2.86 € du mètre linéaire.

La commune va solliciter des personnes concernées, le remboursement total des sommes payées à ce titre à la SARL YVES LELIEVRE. A cet effet, elle va refacturer cette prestation à l'euro prêt au taux visé ci-dessus à chaque particulier en fonction du nombre de mètres linéaires relevés devant sa propriété.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve les modalités de refacturation de la prestation d'élagage à chaque particulier.

Conseil Municipal de Solesmes du 20 juillet 2020

3 - REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL au SMAEP (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable)

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au S.M.A.E.P. (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable).

Après appel de candidature, il est proposé :

Comme membre titulaire	:	Pascal LELIEVRE
Comme membre titulaire	:	Myriam LAMBERT

A cette fin, il demande au Conseil de ne pas procéder à un vote à bulletin secret (loi n°2020-760 du 22 juin 2020).

Le vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Ont obtenu :

Membre titulaire :	Pascal LELIEVRE :	15 VOIX
Membre titulaire :	Myriam LAMBERT :	15 VOIX

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4 - MEMBRE DU CONSEIL CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOLESMES

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de nommer Madame Cécile DAILLIERES, troisième adjointe au Maire, CHARGÉE DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES sur le territoire de la commune de Solesmes.

5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN 2020 A L'ASSOCIATION LA HOULALA COMPAGNIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le metteur en scène de la Houkala compagnie, lors de la séance du 22 juin 2020, a proposé de donner un spectacle de théâtre en voiture sur un parking de Solesmes et que le Conseil avait validé cette proposition.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de l'attribution en 2020 d'une subvention de 2 180 € à l'Association La Houkala compagnie pour la représentation du spectacle « parking » le samedi 18 juillet 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Présidente de l'association la Houkala compagnie.

6 - CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire demande à être autorisé à recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 au grade d'adjoint technique échelon 1.

Conseil Municipal de Solesmes du 20 juillet 2020

7 - REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A la C.I.I.D. (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de proposer deux noms afin de constituer la future commission intercommunale des impôts directs.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer les deux noms suivants :

Pascal LELIEVRE
Myriam LAMBERT

8 - AFFAIRES DIVERSES -

8-1 -Projet de distributeur de pain sur la commune de Solesmes-

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de Monsieur GAUGAIN, le boulanger de Solesmes, qui prévoit d'installer en septembre 2020 un distributeur de pain sur la commune près du stade et d'un parking. Il explique également qu'il y aura nécessité d'installer un sous-compteur afin de refacturer l'électricité à Monsieur GAUGAIN, après délibération, à l'unanimité le Conseil donne son accord sur ce projet.

8-2 - Peinture en trompe l'œil sur le mur du « Bœuf fermier »-

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un projet de trompe l'œil, validé par le précédent Conseil, va être réalisé sur les murs du « Bœuf fermier »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20